

Département de la Drôme

--- o o O o o ---

Commune de LIVRON-SUR-DRÔME

--- o o O o o ---

Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme

--- o o O o o ---

Annexes

--- o o O o o ---

- 1 - Ordonnance n° E 22000102/38 du 15 juin 2022 désignant le commissaire enquêteur.
- 2 - Arrêté du Président de la CCVD n° 503 / 2022 en date du 21 juillet 2022.
- 3- Avis de publicité parus dans la presse.
- 4 – Procès-Verbal des observations du Commissaire Enquêteur transmis le 20 septembre 2022 et réponse datée du 4 octobre 2022.

ANNEXE 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

15/06/2022

N° E22000102 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 07/06/2022, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la communauté de communes du VAL DE DRÔME demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de modification numéro 4 du plan local d'urbanisme de la commune de Livron-sur-Drôme (Drôme) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bruno RIVIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la communauté de communes du VAL DE DRÔME et à Monsieur Bruno RIVIER.

Fait à Grenoble, le 15/06/2022

Pour le Président,
Le vice-président,



Stéphane WEGNER

ANNEXE 2

Arrêté n°503/2022

ARRETE

Prescrivant l'enquête publique relative à la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Livron-sur-Drôme

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 153-19,
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Livron-sur-Drôme en vigueur, approuvé par délibération du Conseil Municipal de Livron-sur-Drôme en date du 3 septembre 2012,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015 engageant une révision générale de son PLU pour intégration des dispositions des lois ENE, ALUR, LAAF et « Macron »,
Vu l'arrêté n°92/2022 en date du 31 mars 2022 du Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) portant engagement de la procédure de modification n°4 du PLU de la commune de Livron-sur-Drôme,
Vu les différents avis recueillis sur le projet de modification n°4 du PLU de Livron-sur-Drôme,
Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 27 juin 2022 indiquant que le projet de modification n°4 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale,
Vu la décision en date du 15 juin 2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, désignant Monsieur RIVIER Bruno en qualité de Commissaire-Enquêteur,
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Article 1^{er} : Il sera procédé à une **enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Livron-sur-Drôme du 2 septembre 2022 au 20 septembre 2022 inclus**, soit pendant 19 jours consécutifs, sous la responsabilité de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée. Cette modification du PLU a pour objet de permettre l'évolution d'une enseigne commerciale située en zone UC, dans le centre bourg.

Article 2 : Monsieur Monsieur RIVIER Bruno, exerçant la profession d'expert foncier, a été désigné Commissaire-Enquêteur titulaire par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 3 : Le dossier d'enquête, constitué des pièces du dossier de modification n°4 du PLU de Livron-sur-Drôme, des avis des Personnes Publiques Associées, de l'avis de la MRAE, des pièces liées à la procédure, et d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en **mairie de Livron-sur-Drôme, Hôtel de Ville - 90 Avenue Joseph Combier, pendant la durée de l'enquête, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**. Un exemplaire du dossier d'enquête en version papier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête **au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme en**

Biovallée, Ecosite du val de Drôme, 96 ronde des alisiers à EURRE (26400), du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs disponible sous format numérique durant l'enquête publique aux adresses suivantes :

- Sur le site internet de la Mairie de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr (rubrique « cadre de vie – urbanisme et habitat »),
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Val De Drôme : <https://www.valdedrome.com> (rubrique « Vie Quotidienne – Urbanisme/Habitat – Aménagement et Urbanisme – Consulter les PLU en cours de modification – Commune de Livron-sur-Drôme »).

Et il sera accessible sur un poste informatique mis à disposition du public pendant la durée de celle-ci à la Mairie de Livron-sur-Drôme aux mêmes jours et heures habituels d'ouverture et au siège de la CCVD aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme, 96 ronde des Alisiers à EURRE (26400).

Article 4 : Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre papier d'enquête, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, registre ouvert à cet effet et tenu à disposition en mairie de Livron-sur-Drôme aux horaires habituels d'ouverture au public.
- Ou par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Livron Sur Drôme,
A l'attention de Monsieur RIVIER Bruno – Commissaire-Enquêteur,
90 Avenue Joseph Combier
26250 LIVRON SUR DROME.
- Ou par courrier électronique envoyé au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : modification4.plu.livron@mairie-livron.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consultables en Mairie de Livron-sur-Drôme pour celles consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal, et en ligne aux adresses suivantes pour celles adressées par courrier postal ou par courrier électronique :

- Sur le site internet de la Mairie de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr (rubrique « cadre de vie – urbanisme et habitat »),
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Val De Drôme : <https://www.valdedrome.com> (rubrique « Vie Quotidienne – Urbanisme/Habitat – Aménagement et Urbanisme – Consulter les PLU en cours de modification – Commune de Livron-sur-Drôme »).

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont consultables, et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Article 5 : Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combier - 26250 LIVRON SUR DROME, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le vendredi 2 septembre 2022 de 8h30 à 12h00 (1^{er} jour de l'enquête),**
- **le mercredi 14 septembre 2022 de 14h00 à 17h00,**
- **le mardi 20 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 (dernier jour de l'enquête).**

Article 6 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit le 17 août 2022 au plus tard, et sera rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, soit entre le 2 septembre 2022 et le 9 septembre 2022, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis au public sera :

- Affiché au siège de la CCVD, en Mairie de Livron-sur-Drôme, sur le lieu de réalisation du projet et sur les panneaux d'affichage habituels de la commune de Livron-Sur-Drôme.
- Mis en ligne :
 - o Sur le site internet de la Mairie de Livron-sur-Drôme à l'adresse suivante : www.livron-sur-drome.fr (rubrique « cadre de vie – urbanisme et habitat »),
 - o Sur le site internet de la Communauté de Communes du Val De Drôme à l'adresse suivante : <https://www.valdedrome.com> (rubrique « Vie Quotidienne – Urbanisme/Habitat – Aménagement et Urbanisme – Consulter les PLU en cours de modification – Commune de Livron-sur-Drôme »).

Une copie des avis publiés par la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Article 7 : Il est précisé d'une part que le projet de modification n°4 du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale en date du 27 juin 2022, suite à la demande « d'examen au cas par cas ».

D'autre part, qu'aucune concertation préalable n'a eu lieu sur le projet

Article 8 : Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame Isabelle VINCENT, directrice du service urbanisme et habitat de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, à Monsieur Le Président ou à Monsieur Loïc MOREL, vice-président en charge de l'aménagement du territoire de la Communauté de Communes de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

La personne responsable du projet de modification est Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme ou Monsieur Loïc MOREL, vice-président en charge de l'aménagement du territoire.

Article 9 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, et communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, au Président de la CCVD, qui disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 10 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur transmettra au Président de la CCVD, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont « favorables », « favorables sous réserves » ou « défavorables » au projet.

Article 11 : Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le Commissaire-Enquêteur, et après avis formulé par le Conseil Municipal de Livron-sur-Drôme, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée se prononcera par délibération

sur l'approbation de la modification n°4 du PLU, éventuellement adaptée pour tenir compte des résultats de ladite enquête.

Article 12 : Le public pourra consulter le rapport du Commissaire-Enquêteur et ses conclusions motivées pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la Mairie de Livron-sur-Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Sur le site internet de la Mairie de Livron Sur Drôme à l'adresse suivante : www.livron-sur-drome.fr (rubrique « cadre de vie – urbanisme et habitat »),
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Val De Drôme à l'adresse suivante : <https://www.valdedrome.com> (rubrique « Vie Quotidienne – Urbanisme/Habitat – Aménagement et Urbanisme – Consulter les PLU en cours de modification – Commune de Livron-sur-Drôme »),
- A la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture.

Une copie du rapport et de conclusions du Commissaire Enquêteur sera communiquée par le Président de la CCVD au Préfet de la Drôme.

Fait à EURRE, le 21 juillet 2022



**Le Président,
Jean SERRET**

Une copie du présent arrêté sera :

- Transmise au Préfet de la Drôme,
- Notifié au Commissaire Enquêteur

ANNONCES LEGALES

Publiez vos marchés publics
 • ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
 • ledauphine.vieedossocietes-eurolegales.com

CONTACTS DRÔME-ARDECHE
 04 75 79 78 56
 04 75 72 77 53
 LD.Legales26@ledauphine.com
 LD.Legales07@ledauphine.com

le dauphiné

Le Journal d'Annonces Légales de référence
 Mentions légales : Dans le cadre de la transmission de la présente page, les données des annonces diffusées sur le site de la plateforme de diffusion des annonces de référence sont publiées en vertu de la loi n° 2011-1008 du 14 septembre 2011 sur les marchés publics et la loi n° 2011-1008 du 14 septembre 2011 sur les marchés publics.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



Avis d'appel public à la concurrence

M. Le Directeur Général 3 rue Rossini 26200 VALENCE
 Tél : 04 75 54 50 00
 SIRET 27600400003
 Référence acheteur : 22AT-SA-0842-K
 L'avis implique un marché public.
 Objet: PHS TRUCTURATION LOT 4 T4 EN 13 BIS - RUE FIEFCHOFF
 26200 VALENCE - RELANCE LOT 1
 Procédure : Procédure adaptée
 Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
 - 40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
 - 60% Prix
 Remise des offres : 16/09/22 à 12h00 au plus tard.
 Envoi à la publication le : 31/08/2022
 Les dépôts de plus-couvert être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pl, aller sur :
<https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

3191072/00



Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas. Service marchés publics.
 Correspondant : Mme VERNIQUE PRADIER, CHARGÉE COMMANDE PUBLIQUE, 16 Route de la manufacture royale, 07200 Lées, tel. 06 48 40 80 52, courriel : V.pradier@ccbca.fr
 Objet du marché : Marché 2022-2020 Fourniture et achèvement et entretien de 2 lots de gaz naturel
 Type de marché de fournitures :
 - Des variantes secondaires prises en compte : Oui
 - Pour le lot 1 : variante Energie Verte
 Prestations divisées en lots :
 - Possibilité de présenter une offre pour un seul lot
 - Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
 - Possibilité de présenter une offre pour tous les lots
 Durée du marché et délai d'exécution : 24 mois à compter de la notification du marché
 Cautionnement et garanties exigés : Voir RC
 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Voir RC
 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché : Voir RC
 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la qualification des candidats :
 La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée sur le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.
 Régime de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif
 Type de procédure : Procédure adaptée
 Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / Fente adjudicatoire : Marché 2022-2020 ELECTRICITE
 Renseignements complémentaires : VOIR ARTICLE D DU RC
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 01 septembre 2022
 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :
https://www.achatspublic.com/dm/ent/gest/ent_de_tel/067PDSLID_CSL_2022_0848PND6
 Nature et désignation des lots :
 Lot(1) 1 ELECTRICITE
 Désignation des lots : Prévistos 190 000 Euro(t) de gaz naturel
 Date d'expiration du lot : 01 janvier 2023
 Lot(2) 2 GAZ NATUREL
 Désignation des lots : Prévistos 12 000 Euro
 Date d'expiration du lot : 01 janvier 2023
 32018600

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE DRÔME/ARDECHE - STEPS

Avis d'appel public à la concurrence

M. Pierre JOUVET - Président - 2 rue François Barré Sinoussi BP 89 A - 26241 SAINT VALLIER - CEDEX
 Tél : 04 75 23 48 85
 Site : <http://www.porthe-de-drome-ardeche.fr/>
 SIRET 2000494001040
 Groupement de commandes : Non
 L'avis implique un marché public
 Objet : Construction de la station d'assainissement et travaux d'extension de réseau d'assainissement
 Référence acheteur : 2022-40
 Type de marché : Travaux
 Procédure : Procédure adaptée ouverte
 Technique d'achat : Sans objet
 Lieu d'exécution : Territoire de la Communauté de Communes Porte de Drôme/Ardecche 2 Rue François Barré Sinoussi 26200 SAINT VALLIER
 Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
 Les lots sont soit exigés :
 Lot N°1 - Station d'assainissement
 Lot N°2 - Réseaux d'assainissement
 Conditions de participation
 Justification à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 Aptitude à assurer l'activité professionnelle :
 - Liste et description succincte des conditions :
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
 Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 521-1, L. 521-2, L. 521-3 et L. 521-4 du code de travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
 - Liste des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à signer le candidat
 Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'est dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2018-069 concernant les interdictions de soumissionner.
 Capacité économique et financière :
 - Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations financières requises :
 - Déclaration concernant la chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
 - Déclaration appropriée de banque de forme libre et qui a pour

but d'assurer la capacité financière du candidat ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
 Référence professionnelle et capacités techniques :
 - Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
 - Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
 Marché réservés : NON
 Réduction du nombre de candidats : Non
 Possibilité d'attribution sans justification : Oui
 Date obligatoire : Non
 Critères d'attribution :
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération :
 - 80% Valeur technique de l'offre
 - 20% Valeur technique de l'offre
 Renseignements administratifs :
 Communauté de communes Porte de Drôme/Ardecche
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :
 - Présentation des offres par catalogue électronique / Autorisée
 Date limite de réception des offres : 10/09/22 à 12h00 au plus tard
 Envoi à la publication le : 31/08/22
 Les dépôts de plus-couvert être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pl, aller sur :
<https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

32010300

ARDECHE HABITAT

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché :
 M. Samuel CARPENTIER, Directeur Général, Ardecche Habitat, 1 bis rue de la République 67100 OTTERBOURG
 Objet du marché : SAINT FELICIEN (07410) - Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle. Marché de services.
 Lieu d'exécution et de livraison : Territoire COBA, 07200 Lées
 Type de marché de fournitures :
 - Des variantes secondaires prises en compte : Oui
 - Pour le lot 1 : variante Energie Verte
 Prestations divisées en lots :
 - Possibilité de présenter une offre pour un seul lot
 - Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
 - Possibilité de présenter une offre pour tous les lots
 Durée du marché et délai d'exécution : 24 mois à compter de la notification du marché
 Cautionnement et garanties exigés : Voir RC
 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Voir RC
 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché : Voir RC
 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la qualification des candidats :
 La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée sur le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.
 Régime de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif
 Type de procédure : Procédure adaptée
 Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / Fente adjudicatoire : Marché 2022-2020 ELECTRICITE
 Renseignements complémentaires : VOIR ARTICLE D DU RC
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 01 septembre 2022
 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :
https://www.achatspublic.com/dm/ent/gest/ent_de_tel/067PDSLID_CSL_2022_0848PND6
 Nature et désignation des lots :
 Lot(1) 1 ELECTRICITE
 Désignation des lots : Prévistos 190 000 Euro(t) de gaz naturel
 Date d'expiration du lot : 01 janvier 2023
 Lot(2) 2 GAZ NATUREL
 Désignation des lots : Prévistos 12 000 Euro
 Date d'expiration du lot : 01 janvier 2023
 32018600

AVIS

Plan local d'urbanisme

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE
 Avis de mise à disposition
 Modification simplifiée du PLU de Lanas

Par délibération du 14/05/2022, le président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardecche a lancé la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lanas. A ce titre, le dossier relatif à la disposition du public en matière des horaires d'ouverture habituels entre le 15 septembre et le 15 octobre 2022.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLEE

RAPPEL Avis d'enquête publique

portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la COMMUNE DE LIVRON SUR DRÔME
 Par arrêté n° 503/2022 en date du 21 Juin 2022, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallee (CCVD) a autorisé l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Livron-sur-Drôme. L'enquête publique est ouverte pour une durée de 19 jours du vendredi 8 septembre 2022 au vendredi 23 septembre 2022 inclus. Monsieur RIVIER Bruno, exerçant la profession d'expert foncier, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le projet a été soumis à la Mission Régionale de l'Autisme Environnementale (MRAE) au titre d'une demande d'examen au cas par cas. Par avis en date du 27 juin 2022 la MRAE a indiqué que le projet de modification n°4 du PLU de Livron-sur-Drôme n'était pas soumis à évaluation environnementale. A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été portés au dossier, des observations du public et du rapport de la Commission d'Enquêteur. Le projet de modification n°4 du PLU de Livron-sur-Drôme sera communiqué par la commune à compter du mardi 5 septembre 2022 jusqu'au mardi 30 septembre 2022 en mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combar, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le vendredi 8 septembre 2022 et le vendredi 15 septembre 2022 au local de la mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combar, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :
 - soit complétées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de MERCUROL-VEAUNES, aux mêmes jours et heures.
 - soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES / place de l'école, 26200 MERCUROL-VEAUNES
 - soit adressées par courrier électronique au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquete@mercurol-veaunes.fr
 Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal seront consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique seront consultables en ligne sur le site internet de la commune www.mercurol-veaunes.fr, rubrique urbanisme.
 La Commission-Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux horaires suivants :
 - le lundi 5 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - l'après-midi du mardi 6 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 ;
 - le vendredi 9 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 16 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 23 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 30 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 7 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 14 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 21 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 28 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 4 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 11 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 18 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 25 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 2 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 9 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 16 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 23 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 30 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 6 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 13 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 20 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 27 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 3 février 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 9 février 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 16 février 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 23 février 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 2 mars 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 9 mars 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 16 mars 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 23 mars 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 30 mars 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 6 avril 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 13 avril 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 20 avril 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 27 avril 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 4 mai 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 11 mai 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 18 mai 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 25 mai 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 1 juin 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 8 juin 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 15 juin 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 22 juin 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 29 juin 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 6 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 13 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 20 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 27 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 3 août 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 10 août 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 17 août 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 24 août 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 31 août 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 7 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 14 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 21 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 28 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 5 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 12 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 19 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 2 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 9 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 16 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 23 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 30 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 7 décembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 14 décembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 21 décembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 28 décembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 4 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 11 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 18 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 1 février 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 8 février 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 15 février 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 22 février 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 1 mars 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 8 mars 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 15 mars 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 22 mars 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 29 mars 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 5 avril 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 12 avril 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 19 avril 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 26 avril 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 3 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 10 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 17 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 24 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 31 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 7 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 14 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 21 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 28 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 5 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 12 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 19 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 26 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 2 août 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 9 août 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 16 août 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 23 août 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 30 août 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 6 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 13 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 20 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 27 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 4 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 11 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 18 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 25 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 1 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 8 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 15 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 22 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 29 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 6 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 13 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 20 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 27 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 3 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 10 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 17 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 24 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 31 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 7 février 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 14 février 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 21 février 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 28 février 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 6 mars 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 13 mars 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 20 mars 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 27 mars 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 3 avril 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 10 avril 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 17 avril 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 24 avril 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 1 mai 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 8 mai 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 15 mai 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 22 mai 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 29 mai 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 5 juin 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 12 juin 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 19 juin 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 26 juin 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 3 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 10 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 17 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 24 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 31 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 7 août 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 14 août 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 21 août 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 28 août 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 4 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 11 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 18 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 25 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 2 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 9 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 16 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 23 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 30 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 6 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 13 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 20 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 27 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 4 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 11 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 18 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 25 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 1 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 8 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 15 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 22 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 29 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 5 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 12 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 19 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 26 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 5 mars 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 12 mars 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 19 mars 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 26 mars 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 2 avril 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 9 avril 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 16 avril 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 23 avril 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 30 avril 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 7 mai 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 14 mai 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 21 mai 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 28 mai 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 4 juin 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 11 juin 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 18 juin 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 25 juin 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 2 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 9 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 16 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 23 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 30 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 6 août 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 13 août 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 20 août 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 27 août 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 3 septembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 10 septembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 17 septembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 24 septembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 1 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 8 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 15 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 22 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 29 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 5 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 12 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 19 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 26 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 3 décembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 10 décembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 17 décembre 2026 de 9h00 à

ANNONCES LEGALES

CAP CONSEIL a.a.r.p.i. - Valérie LIOTARD VALENCE (Drôme) - 5 rue Jean Bertin

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques du bien suivant : Une maison d'habitation avec terrain attenant sise sur la commune de ROMANS SUR ISERE (26100), lieudit La Paillière, 3 rue Professeur Jean HAM-BURGER cadastre.

- Section AR n° 1348, d'une superficie de 0ha, 06a et 53 ca Au Tribunal Judiciaire de VALENCE.

Le JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 à 10H. Mise à prix : Quatre-vingt dix huit mille huit cents euros (98 800 €)

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de VALENCE, sis au Palais de Justice, Place Simone Vall, 26000 VALENCE ou au cabinet de l'avocat du créancier pour-suisant, 5 rue Jean Bertin, 26000 VALENCE.

VAL de Drôme en Biovallée

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Livron sur Drôme

Par arrêté n° 903/2022 en date du 21 Juillet 2022, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Livron-sur-Drôme. Cette modification du PLU a pour objet de permettre l'évolution d'une enseigne commerciale située en zone UC, dans le centre bourg.

Le projet a été soumis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) au titre d'une demande d'examen au cas par cas. Par avis en date du 27 juin 2022 la MRAE a indiqué que le projet de modification n°4 du PLU de Livron-sur-Drôme n'étant pas soumis à évaluation environnementale.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur. Le projet pourra alors être approuvé par délibération motivée du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Drôme en Biovallée, après avis du Conseil Municipal de Livron-sur-Drôme.

Les pièces du dossier d'enquête dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables par le public à compter du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022 au Mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combar, aux jours et horaires habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 14h00.

Un portail informatique contenant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à la Mairie de Livron-sur-Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture et au siège de la CCVD aux jours et heures habituels d'ouverture et au siège de la CCVD aux jours et heures habituels d'ouverture. La version numérique du dossier d'enquête sera également consultable durant toute la durée de l'enquête publique sur les sites suivants : - Sur le site Internet de la mairie de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr - Rubrique « cadre de vie - urbanisme et habitat » - Rubrique « Vie Quotidienne - Urbanisme/Habitat - Aménagement et Urbanisme - Consulter les PLU en cours de modification - Commune de Livron-sur-Drôme ».

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, à l'occasion des permanences qui seront tenues en Mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combar - 26250 LIVRON SUR DRÔME :

- le vendredi 2 septembre 2022 de 8h30 à 12h00 (1er jour de l'enquête), - le mercredi 14 septembre 2022 de 14h00 à 17h00, - le mardi 20 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 (dernier jour de l'enquête).

Dans un délai de trente jours à l'issue de la clôture de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur transmettra au président de la CCVD le dossier avec le rapport et ses conclusions motivées. La personne responsable du projet est Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

Toute personne intéressée peut sur demande et à ses frais obtenir communication de toute ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête en s'adressant auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme, 90 route des Allières à EURRE (26400).

- En mairie de Livron-sur-Drôme, Hôtel de Ville - 90 Avenue Joseph Combar, aux jours et horaires habituels d'ouverture. - Au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, Écote du val de Drôme, 90 route des Allières à EURRE (26400), aux jours et horaires habituels d'ouverture.

- Sur le site internet de la Mairie de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr - Rubrique « cadre de vie - urbanisme et habitat ». - Sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Drôme : https://www.valdodrome.com - Rubrique « Vie Quotidienne - Urbanisme/Habitat - Aménagement et Urbanisme - Consulter les PLU en cours de modification - Commune de Livron-sur-Drôme ». - À la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture.

MEMO

URGENCES

Gendarmerie : 17 Pompiers : 18 / Samu : 15 d'un portable : 112

HÔPITAL DE CREST

Standard : 04.75.25.37.00 Urgences : 04.75.25.37.18 Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S.) : 04.75.25.37.18

Consultations externes : 04.75.25.37.10 Radiologie : 04.75.25.37.70 Centre prénatal - Centre de Planification et d'Éducation Familiale (C.P.E.F.) : 04.75.25.37.25

Médecine : 04.75.25.37.30 Unité de Soins Palliatifs : 04.75.25.37.40 Chirurgie ambulatoire : 04.75.25.37.50

Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) : 04.75.25.53.67 Gériatrie : 04.75.25.37.91 SSIAD : 04.75.25.11.39

MÉDECINS DE GARDE

Médecin de garde joignable par appel préalable au 15

URGENCES

PEDIATRIQUES Centre Hospitalier de Valence dans le bâtiment Mères-Enfants. Suivre les panneaux URGENCES.

PHARMACIES DE GARDE

www.servigardes.fr ou Tél. 08.25.74.20.30 (0,15 euros / min).

• Aouste - Crest

- Du vendredi 12 au samedi 13 août, Pharmacie du Bourg à Crest. Tél. 04.75.25.02.04.

- Du dimanche 14 au samedi 20 août, Pharmacie Centrale (Espace Béranquet) à Crest. Tél. 04.75.40.62.20.

- Du dimanche 21 au samedi 27 août, Pharmacie du Val de Drôme à Aouste. Tél. 04.75.40.62.24.

• Saillans, les Chapelains - mardi, vendredi : 14h - 17h - mercredi : 9-12h et 14-19h - samedi : 9-12h et 14h-17h

• Saillans, les Chapelains - mardi : 10h - 12h - mercredi : 7h45 - 10h - jeudi : 14h - 16h - samedi : 9h - 12h

• CCPD-Pays de Bourdeaux 04.75.53.39.09 - jeudi : 9h - 12h - samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

• CCVD-Vallée de la Ger-vanne 04.75.75.47.57 - mercredi et samedi : 7h - 14h.

• CCVD-Brunelle/Eurre - 04.75.25.12.94 - du lundi au samedi, sauf le mercredi : 7h - 14h.

• Recyclerie l'Or des Bennes 82, chemin du Grand Saint-Jean, 21 Pied-Gai à Crest.

- Ouverture à la vente les mercredis et vendredis 13h30 à 19h et les samedis de 9h30 à 19h.

- Dépôt des dons le mercredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

www.lorddesbennes.fr

• Bricothèque La Chignole À droite de l'Or des Bennes (adresse ci-dessus). Nos horaires sont allégés en août : à partir du 1er août, La Chignole sera ouverte au public seulement le mercredi, de 13h à 18h. Un tarif réduit sera appliqué pour les emprunts à l'outilithèque.

Nos collègues de la matéri-faithèque de Montmeyran restent ouverts le samedi en août. Retour aux horaires habituels à partir du mercredi 31 août.

www.lachignole.org

MESES ET CULTES

• 5e Famille du Crestois Le vendredi 12 août : - 10h45 : Messe à Omblazé (Les Boutons).

Le samedi 13 août : - 18h30 : Messe à Aouste et à Durches.

Le dimanche 14 août : - 9h : Messe à Montoisson. - 10h45 : Messe à Crest et à Serre-Méant. - 18h30 : Messe à la Vierge de Cobonne.

Le Lundi 15 août : - 10h45 : Messe à Crest, Uplie (ND de Miéry), Allex (Val Marie) et Bourdeaux (Fête Médiévale).

16h : Messe à Eygluy. Le vendredi 19 août : - 10h45 : Messe à Saint-Nazaire-le-Désert.

Le samedi 20 août : - 18h30 : Messe à Aouste et à Chabrillan.

Le dimanche 21 août : - 9h : Messe à Montoisson. - 9h15 : Messe à Saint-Sauveur-en-Diois.

- 10h45 : Messe à Crest, Bourdeaux et Vaunaveys (Chapelle Saint-Roch).

Renseignements : 06.12.91.42.07.

• Église protestante unie Le dimanche 14 août : - 10h30 à Blacons (ou Beaufort en cas de pluie).

Le dimanche 21 août : - 10h30 à Crest.

Le dimanche 28 août : - 10h30 à Plan-de-Baix. Le dimanche 4 septembre : - 10h30 à Beaufort.

S'inscrire au 04.75.25.45.86.

Église protestante unie

• Église protestante évangélique Célébration le dimanche de 10h30 à 12h. Salle des fêtes 34, rue des Alpes à Crest.

le Crestois

la seule rédaction qui suit !

NAISSANCES

• 01/08 : Ethan BEAUFILS de DÉCÈS

• 29/07 : Huguette DUCRET

• 02/08 : Gilberte MAS époux

• 04/08 : Michel FAURE-GEÇ

• 05/08 : Maurice RICHARD

• 06/08 : Marcelle SOUVION la-Clastré, 92 ans.

Le Cre

journal

Hebdomadaire d'information Drôme. Inscrit à la Commissi n° 0727 C 66312

Dépôt légal le 21 octobre 1999

Édité par la S.A.R.L. IMPRIMERIE Tirage : 3200 exemplaires

RÉDACTION - ADMINISTRATIF BP 217 - 26400 CREST Cedex Tél Courriel : journal.crestoisois@le-crestois.fr

Le journal se réserve le droit d'envoyer après MARDI 14H.

Prix au n° : 2 euros

Directeur de publication : Jean Rédacteur en chef : Martin CI Rédacteurs : Clément Chassot Secrétaire de rédaction : Ann Abonnements : Sarah GUILLE 04 75 25 95 01

Publicité : Jean-baptiste BOUI jbooude@le-crestois.fr

Le journal se réserve le droit d'envoyer après MARDI 14H.

Offres d'emploi

LA 3CP5 à AOSTE-SUR-SY recherche animateur/trice d'un circuit de loisirs (centre de loisirs). CDD. Offre n°138MTAG. BLR TP A CREST recherche conducteur/trice de pelle. CDD. Offre n°138L25B.

IMPEX à CREST recherche agent(e) de propreté de locau: CDD. Offre n°138MKVJ.

Petites annonces

LOCATION

offre

Un projet immobilier, un avis de vendeur, un souhait de vendre... Notre équipe se tient à votre disposition pour vous accueillir et vous proposer un accompagnement sur-mesure reconnu avec des services différents et de qualité liste privée, annonce détaillée...! Merci de contacter :

Martine ANTON Agence immobilière l'espérance 10, rue du Général Bernier à Crest Tél. 06 98 99 38 47 yep.martine@gmail.com

LOCATION

offre

À louer, dans le centre-ville de Crest, local commercial situé rue Maurice Long / Place Bouchet, 50m², libre, tous commerces sauf alimentation - restauration. Tél. 06.07.99.63.66 (soir)

LOCATION

demande

Jardinière professionnelle cherche logement au calme, idéalement dans un coin de nature. Tél. 06.63.22.98.40.

Cherche à louer sur Crest ou Aouste, T2 ou T3, avec ascenseur si étage, balcon ou extérieur si RDC, douche, ainsi qu'une place de parking.

Écrire au journal qui transmettra. Tél. 04.75.25.01.13.

ANIMAUX

SYA [croisée Malinois] née en 2021. SYA est à l'écoute, attentive à son entourage et elle apprend vite avec une méthode positive pour lui éviter tout stress. Il lui faudrait une famille calme, patiente, mais dynamique afin de s'investir pour son bien-être. Une maison avec jardin pour se défouler serait l'idéal pour elle. Refuge des Bérauds à Romans. Tél. 04.75.02.14.20.

EMPLOI

offre

Maçonnerie Paul Blanchon, anciennement Bernard Morel cherche maçon ou aide maçon. Tél. 07.87.10.30.34.

Entreprise de matériel agricole cherche peintre polyvalent. En CDD dans un premier temps. IZIA (Berger Hollandais) née en 2016. Affectueuse, obéissante, dé-

Poste à pourvoir immédiatement.

Nous justifiez d'une expérience significative dans la peinture. La connaissance du monde agricole est un plus.

Envoyez votre CV à Ets ROCHE Père et Fils, 32 route de Crest, 26400 Aouste-sur-Sye ou contactez-nous au :

Tél. 04.75.25.14.72.

Le garage ROLLAND à Crest recherche un carrossier peintre en CDI. Poste à pourvoir immédiatement. Tél. 04.75.25.01.13.

DIVERS

Donne ancienne cuve à foin d'environ 600 litres. Tél. 04.75.76.01.29. (H.R.)

Vend remorque professionnelle freinée, avec carter grise, de marque TRELGO, en acier galvanisé, bascule par vérin hydraulique. Parfait état. Roulette pivotante. Montée et descente par manivelle. 6A 1600kg, SA 120kg. Équipée d'une roue de secours et supplément. Dimensions 227 x 135 cm, hauteur de ridelles 35 cm. Capacité de chargement équivalente à un camion Renault 5G2.

4ème semaine OFFERTE

offre réservée aux particuliers pour 3 semaines achetées

Merci de remplir soigneusement la grille ci-dessous - 1 lettre par case - 1 seule annonce par grille

Annexe 4

Bruno RIVIER
Commissaire Enquêteur
305 route d'EPINOUBE
26 210 SAINT SORLIN EN VALLOIRE
bruno.rivier@free.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE
DRÔME
COMMUNE DE LIVRON-SUR-DRÔME
M. le PRESIDENT
Ecosite du Val de Drôme
96 ronde des Alisier
26400 EURRE

A l'attention de Monsieur Jean SERRET, Président de la CCVD.

Objet :

Enquête publique relative à:

Plan local d'urbanisme de la commune de LIVRON-SUR-DRÔME.

Ordonnance n° E22000102 / 38 de M. le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE, datée du 15 juin 2022.

Arrêté de M. le Président de la communauté de communes du val de Drôme n° 503 / 2022 en date du 21 juillet 2022.

PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS

Monsieur le Président,

Après expiration du délai d'enquête publique concernant la modification n° 4 du PLU de la commune de Livron-sur-Drôme, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'enquête s'est bien déroulée et je vous fais part de la synthèse des principales observations reçues.

Au cours de l'enquête, j'ai reçu 5 personnes en mairie. Deux d'entre elles venaient juste s'informer et n'ont pas souhaitées déposer d'écrit. Les trois autres ont déposées une observation commune par courrier (notée C1) et rappelée dans le registre (notée OBS1).

La seule observation recueillie émane des trois riverains du projet d'extension du supermarché LIDL qui est, à travers cette modification n°4 du PLU, l'objet de l'enquête.

Vous trouverez cette observation en pièce jointe. Elle ne s'oppose pas au projet mais exprime certaines inquiétudes quand aux aménagements à venir.

Plus particulièrement, plusieurs demandes me semblent justifiées :

- ✓ La bonne conception du quai de déchargement visant à limiter les nuisances.
- ✓ L'installation d'une clôture autour du parking.

- ✓ Une répartition spatiale des espaces verts qui vise à minimiser les éventuels futurs actes d'incivilités.

Je vous remercie de me faire part de votre avis sur les demandes émises, de vos commentaires, ou de tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile de me communiquer, par un mémoire en réponse, que vous voudrez bien m'adresser, éventuellement par courriel, dans le délai réglementaire de quinze jours.

Vous souhaitant bonne réception de ce Procès-Verbal, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le 20/09/2022

Le Commissaire Enquêteur
B. RIVIER

Mémoire en réponse de la CCVD

PARTIE 1/1 :

Réponses aux observations inscrites dans le registre d'enquête publique.

Le courrier en date du 14 septembre 2022 versé par Madame TAYLOR au registre d'enquête publique met en avant six thématiques qui questionnent essentiellement les éléments du projet et non directement les évolutions réglementaires associées à la procédure de modification n°4 du PLU de la Commune de Livron Sur Drôme.

Pour autant les requêtes appellent les commentaires suivants de la part de la Commune de Livron :

La revendication associée à la mise en place d'une clôture limite Est du foncier semble opportune dans la mesure où elle participerait, en complément de plantations, à limiter des désagréments potentiels (évitant ainsi des éventuelles intrusions d'usagers de l'équipement commercial sur le chemin privé desservant les fonds voisins...).

L'OAP pourrait au besoin ainsi être complétée en ce sens.

A noter qu'en cas de clôture du site, cette dernière devra être constituée d'un simple grillage eu égard aux prescriptions associées à la zone inondable grevant le secteur.

Vis à vis des nuisances sonores induites par le déchargement des poids-lourds (livraison de l'établissement), comme précisé par le document n°3 du dossier de modification (3 – Orientation d'Aménagement et de Programmation), le projet devra veiller à limiter ces nuisances par l'intermédiaire de la réalisation d'un quai de déchargement clos et couvert. Il appartiendra à l'exploitant de mettre en œuvre ce principe de fermeture intégrale du quai (tracteur + remorque) dans le cadre de son projet et d'assurer au besoin la continuité de la chaîne de froid par tout autre dispositif adapté ne générant pas de nuisances sonores complémentaires significatives.

En matière de gestion des écoulements pluviaux, il convient de rappeler que le site actuellement en fonctionnement (sur les parcelles BL 673 et BL 677) n'est pas pourvu d'ouvrage de gestion et de de régulation des eaux pluviales pouvant ainsi conduire ponctuellement à une montée des eaux au sein de l'établissement et de ses abords.

Le déploiement du projet mobilisant une emprise foncière complémentaire (la parcelle adjacente cadastrée BL 57) se devra de corriger cette situation par l'intermédiaire de la mise en œuvre d'un programme de travaux adapté au contexte. Eu égard à la perméabilité des sols, l'ouvrage de gestion des eaux pluviales fléché sur la partie Nord-Est du tènement aura pour fonction de recueillir les eaux pluviales interceptés sur l'emprise du projet afin d'en assurer un rejet calibré (débit de fuite) dans le réseau public. Ainsi, la mise en eau de l'ouvrage ne devrait être que temporaire limitant la stagnation des eaux. Enfin, cet ouvrage de régulation et d'infiltration partielle des eaux devra se conformer aux exigences associées à sa sécurisation (clôture du bassin).

Le principe d'aménagement global du site formalisé à travers le projet d'OAP a pour vocation d'encadrer la qualité urbaine du projet et d'assurer l'insertion du projet dans son environnement proche. La spatialisation des principales composantes du projet tient compte des spécificités du site, de l'intégration du projet dans le tissu bâti environnant, de la préservation du cadre de vie, des contraintes de fonctionnement de l'équipement...

Les suggestions émises par les riverains concernant le déport des circulations de la limite Est du tènement ainsi que la répartition des espaces verts doivent ainsi être étudiées selon une approche globale axée sur la prise en compte de l'intérêt général.

S'agissant du positionnement des candélabres et des groupes de climatiseurs, la Commune de Livron ne peut que partager ce point de vigilance qui renvoie au parti d'aménagement global du projet (approche menée à travers l'OAP dans le cadre de la spécialisation du bâti, des espaces de plantation et des espaces de circulation et de stationnement).

Enfin, à la vue des observations formulées lors de l'enquête publique, la Commune de Livron sollicitée par ailleurs par les riverains depuis la clôture de l'enquête publique, est disposée à organiser dans les meilleurs délais une réunion en présence des riverains et du porteur de projet. Cette réunion aurait ainsi pour objet :

- La présentation des éléments du projet par le porteur de projet (contraintes de fonctionnement, mesures prises pour assurer l'insertion du projet dans l'environnement proche et la limitation des nuisances...),
- Le cas échéant, la mise en perspective d'adaptations portant sur le projet lui-même contribuant à limiter davantage encore les effets induits sur l'environnement proche du site. Ces adaptations devant rester compatibles avec le principe d'aménagement global du site.